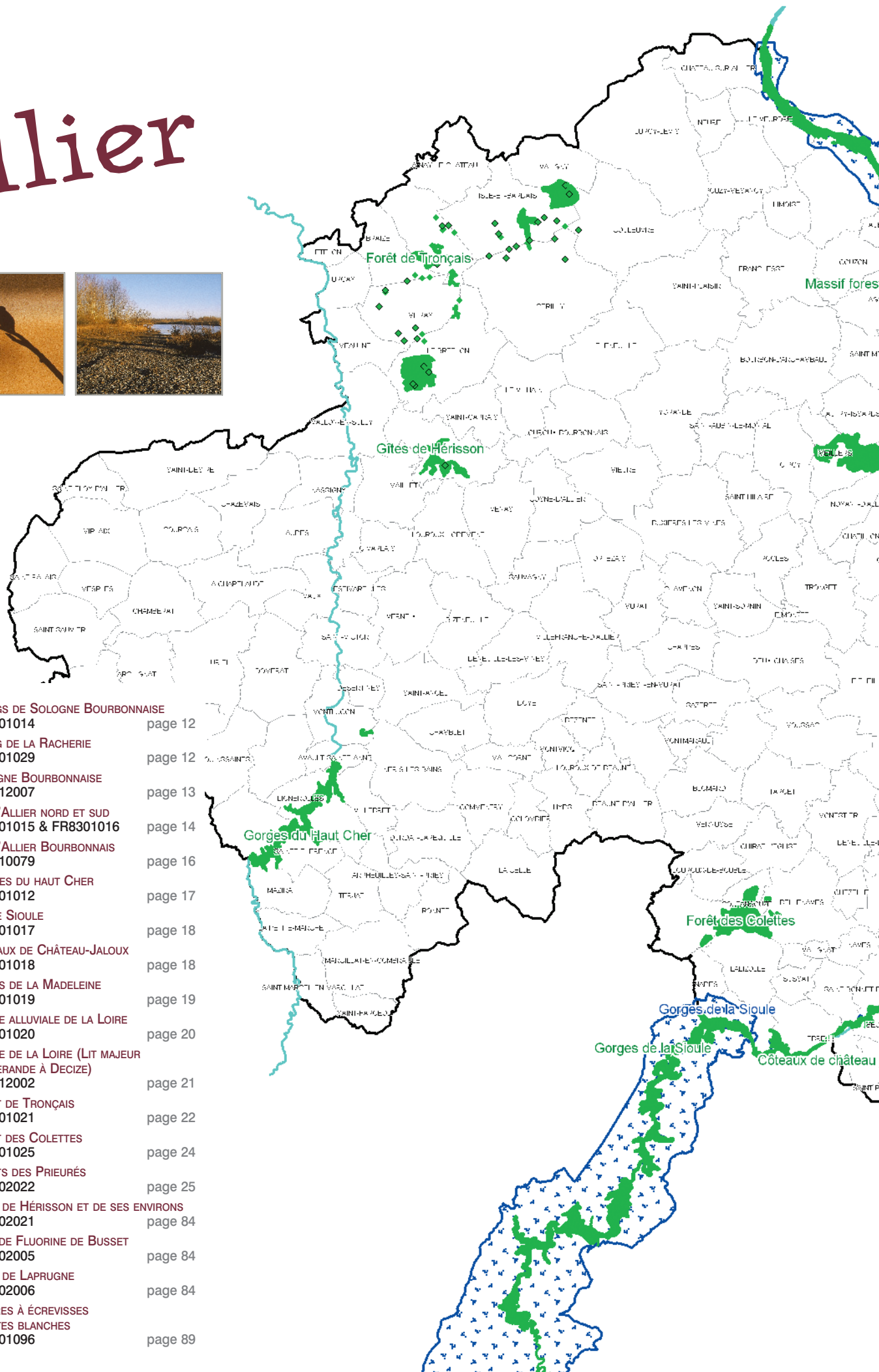
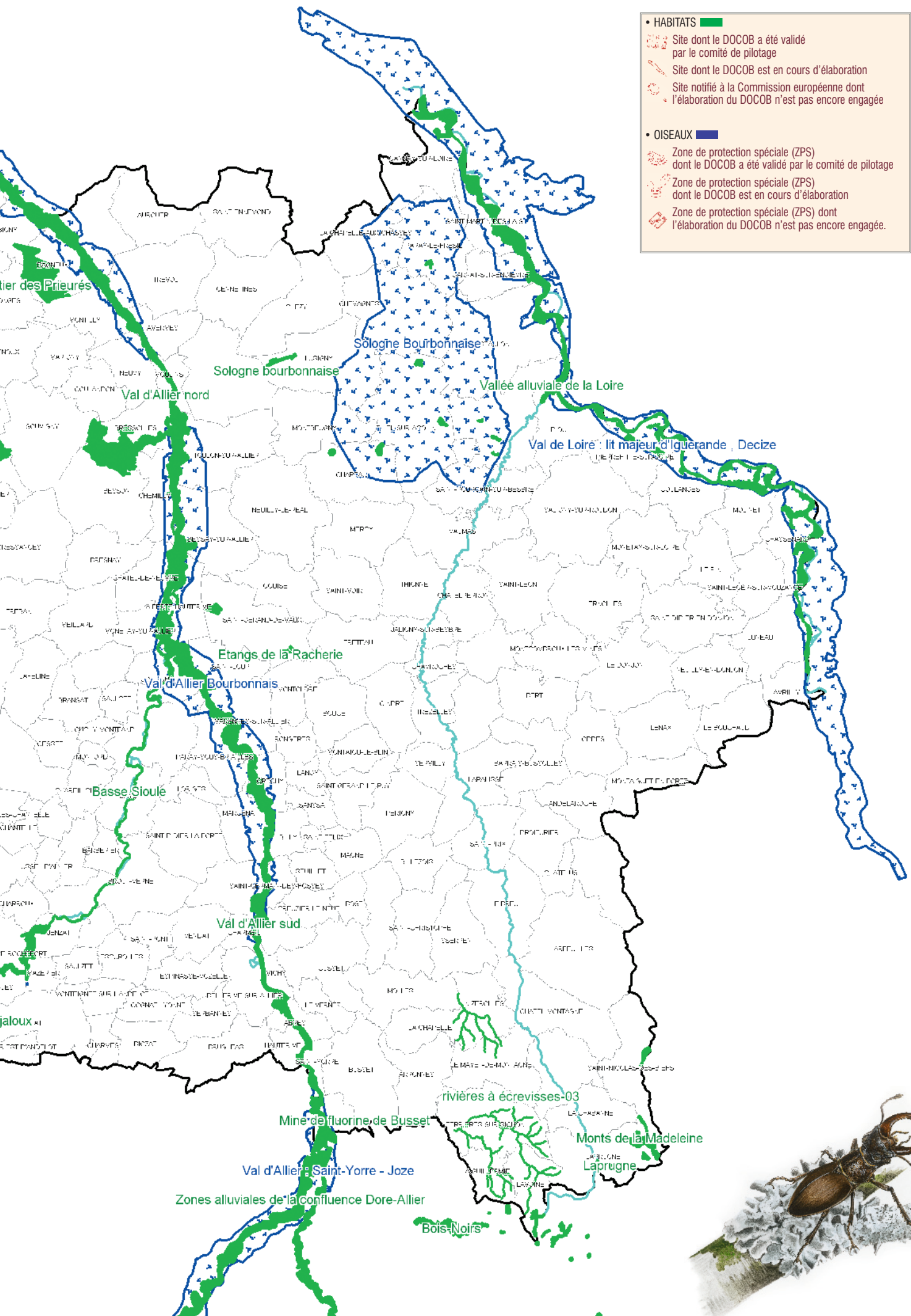


Allier



-  • **ETANGS DE SOLOGNE BOURBONNAISE**
FR8301014 page 12
-  • **ETANG DE LA RACHERIE**
FR8301029 page 12
-  • **SOLOGNE BOURBONNAISE**
FR8312007 page 13
-  • **VAL D'ALLIER NORD ET SUD**
FR8301015 & FR8301016 page 14
-  • **VAL D'ALLIER BOURBONNAIS**
FR8310079 page 16
-  • **GORGES DU HAUT CHER**
FR8301012 page 17
-  • **BASSE SIOULE**
FR8301017 page 18
-  • **COTEAUX DE CHÂTEAU-JALOUX**
FR8301018 page 18
-  • **MONTS DE LA MADELEINE**
FR8301019 page 19
-  • **VALLÉE ALLUVIALE DE LA LOIRE**
FR8301020 page 20
-  • **VALLÉE DE LA LOIRE (LIT MAJEUR
D'IGUERANDE À DECIZE)**
FR2612002 page 21
-  • **FORÊT DE TRONÇAIS**
FR8301021 page 22
-  • **FORÊT DES COLETTES**
FR8301025 page 24
-  • **FORÊTS DES PRIEURÉS**
FR8302022 page 25
-  • **GÎTES DE HÉRISSON ET DE SES ENVIRONS**
FR8302021 page 84
-  • **MINE DE FLUORINE DE BUSSET**
FR8302005 page 84
-  • **GÎTES DE LAPRUNGE**
FR8302006 page 84
-  • **RIVIÈRES À ÉCREVISSES
À PATTES BLANCHES**
FR8301096 page 89



Étangs de Sologne bourbonnaise

Étang de la Racherie



N° SITE : FR8301014



N° SITE : FR8301029

Présentation du site

Le site, qui couvre 249 ha dont 40 en eau, est éclaté en onze étangs. Tous ces étangs, qui ont valu son nom à la Sologne bourbonnaise, s'échelonnent dans un vaste espace du nord-est de l'Allier, entre Moulins et Dompierre-sur-Besbre.

Outre les plans d'eau eux-mêmes et leurs ceintures végétales, le site comprend leurs abords immédiats dont les caractéristiques influent directement sur la qualité de ces milieux.

Les points forts sont la végétation des berges et la présence de la plus belle population de cistudes de la région.

Les principales activités sont la pisciculture extensive et l'agriculture sur les parcelles riveraines.

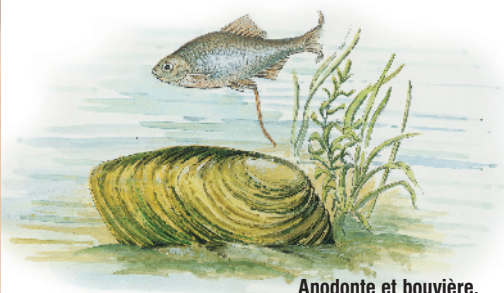
HABITATS ET ESPÈCES

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**
 - Eaux Stagnantes, Oligotrophes à Mésotrophes 3130
- **Espèces animales d'intérêt communautaire**
 - Agrion de Mercure (libellule)
 - Bouvière (poisson)
 - Cistude d'Europe (tortue)
 - Triton crêté (batracien)
- **Espèces végétales d'intérêt communautaire**
 - Flûteau nageant (plante)
 - Marsilée à quatre feuilles (plante)



Le martin-pêcheur fréquente les étangs du Bourbonnais.

© G. AUDIER



Anodonte et bouvière.

OBJECTIFS ET STRATÉGIES

- **Des étangs et des hommes**

Les étangs, dont certains remontent au Moyen Âge, sont des créations de l'homme qui ne peuvent se maintenir sans intervention : entretien des digues, vidanges régulières pour équilibrer les populations de poissons et éliminer les vases en excès, contrôle des végétaux aquatiques et des arbres du bord.

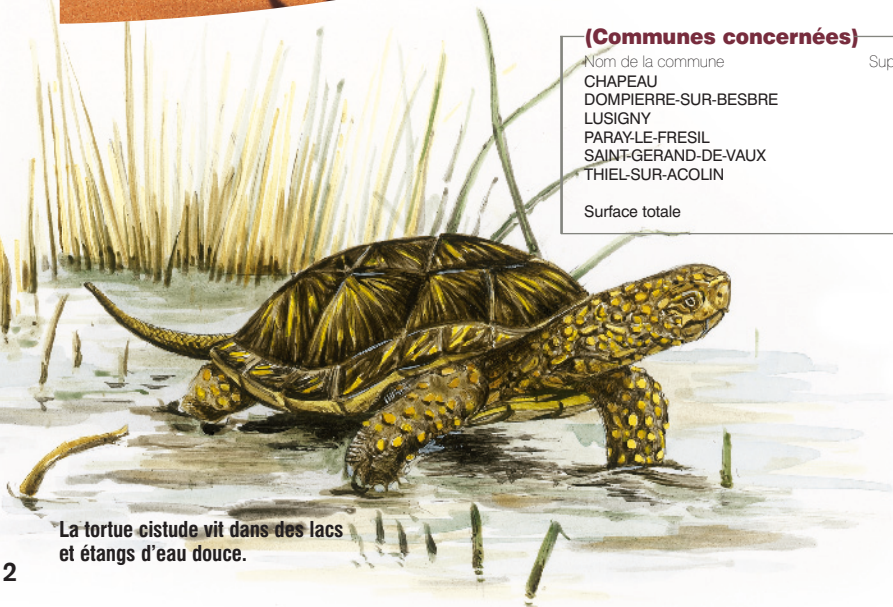
- **Un milieu dépendant de son environnement**

La qualité des eaux et la présence d'espèces remarquables sont liées à des milieux pauvres en éléments nutritifs dissous et à la diversité biologique de l'ensemble (eaux stagnantes et courantes, zones humides littorales, espaces ouverts et sableux, lisières boisées).

En conséquence de quoi, il faut maintenir les prairies, limiter l'accès à l'eau pour le bétail, modérer au mieux les traitements et les drainages aux alentours.

(Communes concernées)

Nom de la commune	Superficie (ha)
CHAPEAU	53
DOMPIERRE-SUR-BESBRE	22
LUSIGNY	44
PARAY-LE-FRESIL	16
SAINT-GERAND-DE-VAUX	71
THIEL-SUR-ACOLIN	43
Surface totale	249



La tortue cistude vit dans des lacs et étangs d'eau douce.

Sologne bourbonnaise



N° SITE : ZPS FR 8312007

Intérêt de la zone et préconisations

La plaine vallonnée de la Sologne bourbonnaise comporte des forêts feuillues dominées par les chênes, avec des cours d'eau et de nombreux étangs. Les eaux dormantes avec ceintures végétales, les gazons et prairies humides, saulaies, aulnaies, voisinent avec des prairies bocagères et des forêts.

C'est surtout cette qualité de région humide de plaine qui en fait tout l'intérêt. L'importance de la ZPS est inséparable des vals d'Allier et de Loire avec lesquels elle constitue des corridors écologiques. Les échanges sont constants pour le repos et la nourriture des oiseaux. Il s'agit également d'une voie de passage et de halte migratoire importante pour la région (grue cendrée, rapaces...).

Aux objectifs fixés dans le site "Sologne bourbonnaise" de la directive Habitats, il faut rajouter la préservation des roselières et l'instauration de zones de tranquillité sur les étangs.

LES MILIEUX

- Habitats forestiers
 - Forêts feuillues, forêts mixtes
- Habitats ouverts
 - Landes, prairies, haies, bosquets et bocage, cultures
- Milieu aquatique
 - Eau courante, eau dormante et roselières, prairies humides

(Communes concernées)

Nom de la commune

BEAULON
CHAPEAU
LA CHAPELLE-AUX-CHASSES
CHEVAGNES
DOMPIERRE-SUR-BESBRE
GANNAY-SUR-LOIRE
LUSIGNY
MONTBEUGNY
PARAY-LE-FRESIL
SAINT-MARTIN-DES-LAIS
SAINT-POURCAIN-SUR-BESBRE
THIEL-SUR-ACOLIN

Superficie totale

22300 ha



Busard cendré.

LISTES DES ESPÈCES

Annexe I de la directive

oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L414-I-II (1^{er} alinéa du code de l'environnement):

Aigle botté
Aigrette garzette
Alouette lulu
Avocette élégante
Balbuzard pêcheur
Bihoreau gris
Bondrée apivore
Bruant ortolan
Busard cendré
Busard des roseaux
Busard Saint-Martin
Chevalier sylvain
Cigogne blanche
Cigogne noire
Circaète Jean-le-Blanc
Combattant varié
Echasse blanche
Engoulevent d'Europe
Faucon émerillon
Faucon pèlerin
Grande Aigrette
Gravelot à collier interrompu
Grue cendrée
Guifette moustac
Guifette noire
Harle piette
Héron pourpré
Hibou des marais
Martin-pêcheur d'Europe
Milan noir
Milan royal
Cedricène criard
Pic cendré
Pic mar
Pic noir
Pie-grièche écorcheur
Pipit rousseline
Pluvier doré
Sterne naine
Sterne pierregarin



Vol de grues cendrées en migration.

© G. AUDIER

Val d'Allier nord et sud



N°S SITES : FR8301015



FR8301016

Présentation du site

Le site "Val d'Allier nord" s'étend le long de la rivière depuis Château-sur-Allier au nord jusqu'à Varennes-sur-Allier.

Il est prolongé par les 45 km du site "Val d'Allier sud" qui va jusqu'à Mariol en limite du Puy-de-Dôme. L'Allier divague dans une plaine alluviale large de 90 m à 1700 m.

La dynamique fluviale entraîne la création permanente de milieux très diversifiés allant de l'eau courante à la forêt alluviale en passant par les vasières, les grèves, les plages sableuses, les pelouses sèches, les boires et les reculs.

Le site comprend la réserve naturelle du val d'Allier, de Bressolles à Contigny (1450 ha) et plusieurs arrêtés de protection de biotope visant la protection des sternes.

Le programme Loire Nature concerne 3200 ha entre Varennes et Moulins. Les activités agricoles se partagent entre l'élevage bovin et les grandes cultures céréalières. La rivière est bordée par les agglomérations de Moulins et Vichy.

HABITATS ET ESPÈCES

• Habitats naturels d'intérêt communautaire

- Forêts alluviales résiduelles Prioritaire	91EO
- Forêt mixte à chêne rouvre et orme	91FO
- Mégaphorbiaies eutrophes	6430
- Prairies maigres de fauche	6510
- Pelouses pionnières sur dômes rocheux	8230
- Pelouses sèches semi-naturelles	6210
- Pelouses calcaires de sables xériques	6120
- Lacs Eutrophes Naturels	3150
- Eaux Stagnantes, Oligotrophes à Mésotrophes	3130
- Rivières avec berges vaseuses	3270



L'Allier près du Veudre.

Les Delots.



Castor.

• Espèces animales d'intérêt communautaire

- Loutre
- Castor
- Barbastelle (chauve-souris)
- Saumon atlantique
- Toxostome (poisson)
- Grande alose (poisson)
- Lamproie marine (poisson)
- Bouvière (poisson)
- Sonneur à ventre jaune (batracien)
- Triton crêté (batracien)
- Cistude d'Europe (tortue)
- Agrion de Mercure (libellule)
- Gomphe serpentifère (libellule)
- Lucane cerf-volant (coléoptère)
- Grand capricorne (coléoptère)
- Cuivré des marais (papillon)
- Mulette épaisse (mollusque)

• Espèce végétale d'intérêt communautaire

- Marsilée à quatre feuilles (plante)



© Y. BOULADE

Les grands méandres entre Vichy et Moulins.



© C. BOUCHARDY

OBJECTIFS ET STRATÉGIES

• Une rivière libre

Le maintien de la dynamique fluviale et d'un espace de liberté autour de la rivière est indispensable pour préserver les habitats riches et variés, caractéristiques de la plaine alluviale. Pour cela, il convient de limiter les endiguements, d'avoir la maîtrise foncière des terres érodables et de freiner l'extension des extractions de granulats sur le site.

• Des zones naturelles préservées

Les habitats naturels sont fragiles et il faut les préserver ainsi que leurs abords immédiats. Pour éviter leur fragmentation ou leur destruction directe, il faudrait limiter : leur mise en culture, la plantation de boisements artificiels, les extensions urbaines et les activités touristiques dégradantes.

Un maintien de zones tampons et de corridors peut permettre d'éviter les perturbations environnantes et de conserver la continuité des habitats et la libre circulation des espèces (saumon, loutre, castor, etc.).

• Une eau de qualité

La quantité de la ressource en eau, la qualité de l'eau de la rivière et le maintien en eau des habitats sont intimement imbriqués. Pour préserver la ressource, il faut maintenir le niveau des nappes, limiter l'enfoncement du lit et les pompages directs. Cela permettra également de garder de l'eau de qualité dans les boires et les reculs.

La réduction des pollutions et la pratique d'une agriculture respectueuse de l'environnement, en particulier dans les zones tampons, contribueront à l'amélioration générale du site.

(Communes concernées)

Nom de la commune	Superficie (ha)
NORD	
Allier	
AUBIGNY	300
AVERMES	106
BAGNEUX	310
BESSAY-SUR-ALLIER	236
BRESSOLLES	253
CHATEAU-SUR-ALLIER	118
CHATEL-DE-NEUVRE	245
CHEMILLY	174
CONTIGNY	205
LA FERTE-HAUTERIVE	657
LE VEURDRE	271
MONETAY-SUR-ALLIER	56
MONTILLY	197
MOULINS	118
NEUVY	65
SAINT-LEOPARDIN-D'AUGY	211
SAINT-LOUP	147
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	23
TOULON-SUR-ALLIER	312
TREVOL	76
VARENNES-SUR-ALLIER	19
VILLENEUVE-SUR-ALLIER	151
Nièvre	
CHANTENAY	
LIVRY	
TRESNAY	
Surface Totale en Auvergne	4250 ha
SUD	
ABREST	162
BELLERIVE-SUR-ALLIER	40
BILLY	69
CHARMEIL	117
CRECHY	243
CREUZIER-LE-VIEUX	25
HAUTERIVE	74
MARCNAT	188
MARIOL	206
PARAY-SOUS-BRIAILLES	238
SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES	98
SAINT-PRIEST-BRAMEFANT	48
SAINT-REMY-EN-ROLLAT	161
SAINTYORRE	119
VARENNES-SUR-ALLIER	259
VICHY	80
Surface Totale	2125 ha

Val d'Allier bourbonnais



N° SITE : ZPS FR8310079

Intérêt de la zone et préconisations

Le val d'Allier bourbonnais est le plus important site alluvial d'Auvergne. Il est reconnu comme une zone humide d'importance internationale pour la richesse de ses milieux et pour les oiseaux. 251 espèces d'oiseaux fréquentent le site, dont 106 espèces nicheuses et 145 migratrices ou hivernantes. Parmi les migrateurs remarquables, il faut citer la grande aigrette, le pygargue à queue blanche, le balbuzard pêcheur et la grue cendrée.

En plus des objectifs de gestion abordés dans les sites de la directive Habitats "val d'Allier nord et sud", certaines actions peuvent être plus spécifiquement favorables aux oiseaux : supprimer l'impact des lignes électriques, limiter l'enlèvement des arbres morts de la ripisylve, construire des plates-formes artificielles pour la nidification des cigognes.



Les grèves sur lesquelles nichent les sternes.

LES MILIEUX

- Habitats forestiers
 - Forêts feuillues, forêt alluviale, peupleraies
- Habitats ouverts
 - Landes, prairies, haies, bosquets et bocage, cultures
- Milieu aquatique
 - Eau courante, bras morts (eau dormante), prairies humides

(Communes concernées)

Nom de la commune

ALLIER	PARAY-SOUS-BRIAILLES
AUBIGNY	SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES
AVERMES	SAINT-LEOPARDIN-D'AUGY
BAGNEUX	SAINT-LOUP
BESSAY-SUR-ALLIER	SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE
BILLY	SAINT-REMY-EN-ROLLAT
BRESSOLLES	TOULON-SUR-ALLIER
CHARMEIL	TREVOL
CHATEAU-SUR-ALLIER	VARENNES-SUR-ALLIER
CHATEL-DE-NEUVRE	VILLENEUVE-SUR-ALLIER
CHEMILLY	Nièvre
CONTIGNY	CHANTENAY-SAINT-IMBERT
CRECHY	LIVRY
CREUZIER-LE-VIEUX	TRESNAY
LA FERTE-HAUTERIVE	
LE VEURDRE	
MARCENAT	
MONETAY-SUR-ALLIER	
MONTILLY	
MOULINS	
NEUVY	

Superficie totale en Auvergne

16050 ha

La confluence de la Sioule et de l'Allier.

LISTES DES ESPÈCES

Annexe I de la directive

oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L414-I-II (1^{er} alinéa du code de l'environnement):

Aigle botté
Aigrette garzette
Alouette lulu
Avocette élégante
Balbuzard pêcheur
Barge rousse
Bernache nonnette
Bihoreau gris
Blongios nain
Bondrée apivore
Bruant ortolan
Busard cendré
Busard des roseaux
Busard Saint-Martin
Butor étoilé
Chevalier sylvain
Cigogne blanche
Cigogne noire
Circaète Jean-le-Blanc
Combattant varié
Crabier chevelu
Cygne chanteur
Cygne de Bewick
Echasse blanche
Engoulevent d'Europe
Faucon émerillon
Faucon pèlerin
Fuligule nyroca
Gorgebleue à miroir
Grand-duc d'Europe
Grande Aigrette
Gravelot à collier interrompu
Grue cendrée
Guifette moustac
Guifette noire
Harle piette
Héron pourpré
Hibou des marais
Marouette ponctuée
Martin-pêcheur d'Europe
Milan noir
Milan royal
Mouette mélanocéphale
Œdicnème criard
Outarde canepetière
Pic mar
Pic noir
Pie-grièche écorcheur
Pipit rousseline
Plongeon arctique
Plongeon catmarin
Pluvier doré
Pygargue à queue blanche
Râle des genêts
Spatule blanche
Sterne arctique
Sterne naine
Sterne pierregarin



Sterne naine.

© C. BOUCHARDY

Gorges du haut Cher

 N° SITE : FR8301012

Présentation du site

Le site couvre 829 ha divisés en deux zones : les gorges du haut Cher de Mazirat à Lavault-Ste-Anne et les côtes de Nerdres sur la commune de Montluçon.

La traversée du socle granitique par le Cher se caractérise par un fort encaissement avec des versants très abrupts, des zones rocheuses et des falaises intéressantes pour la végétation des pentes.

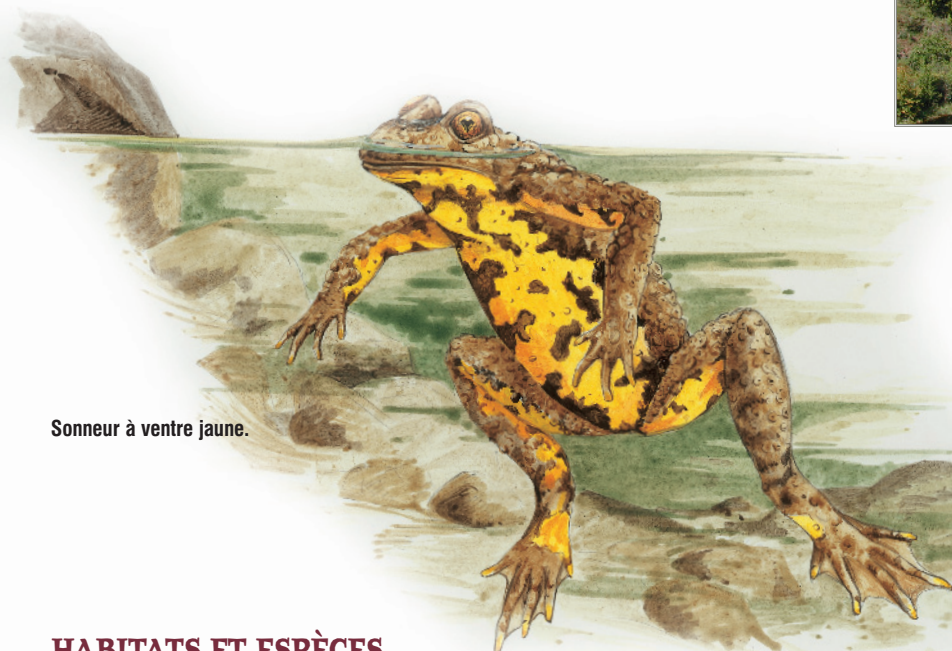
Le tout est complété par la forêt alluviale et sa lisière de plantes qui longent le Cher. Les côtes de Nerdres offrent une des plus belles landes à bruyère du département.

La présence contiguë de la rivière, des gorges rocheuses et des landes à bruyère et à buis a permis un recensement d'au moins 12 espèces animales d'intérêt communautaire.



© ONF

Forêts de pentes et coteaux secs.



Sonneur à ventre jaune.

HABITATS ET ESPÈCES

• Habitats naturels d'intérêt communautaire

- Forêts alluviales résiduelles
Prioritaire 91EO
- Landes sèches européennes 4030
- Lande à buis 5110
- Pentes Rocheuses siliceuses 8220
- Pelouses pionnières sur dômes rocheux 8230
- Forêts de pentes avec éboulis ou ravins 9180

• Espèces animales d'intérêt communautaire

- Loutre
- Sonneur à ventre jaune (batracien)

(Communes concernées)

Nom de la commune	Superficie (ha)
LAVAUT-SAINTE-ANNE	40
LIGNEROLLES	190
MAZIRAT	81
MONTLUÇON	20
SAINTE-THERENCE	115
SAINT-GENEST	144
TEILLET-ARGENTY	213
VILLEBRET	26
Surface totale	829



Gorges du Cher.

OBJECTIFS ET STRATÉGIES

L'objectif principal pour les milieux aquatiques est le maintien ou l'amélioration de la qualité de l'eau et des abords immédiats de la rivière.

Les pentes ne permettant pas le développement d'une activité agricole, il convient de garder en l'état les milieux rupestres en préservant les zones de pelouses sur roches, les landes et les forêts de feuillus des pentes.

L'activité pastorale sur les espaces ouverts doit être maintenue pour éviter l'embroussaillage.

Basse Sioule

 N° SITE : FR8301017

Présentation du site

Le site de 253 ha s'étend le long de la Sioule dans sa partie basse entre Jenzat et la confluence avec la rivière Allier. Il prolonge le site "Gorges de la Sioule" qui se trouve en amont et il se jette dans l'Allier au niveau de la grande réserve naturelle du val d'Allier. L'intérêt majeur de cette portion de rivières est représenté par des forêts riveraines du cours d'eau et les bras morts. La faune d'intérêt communautaire est placée sous le signe de la recolonisation avec le retour naturel du castor, de la loutre et du saumon.

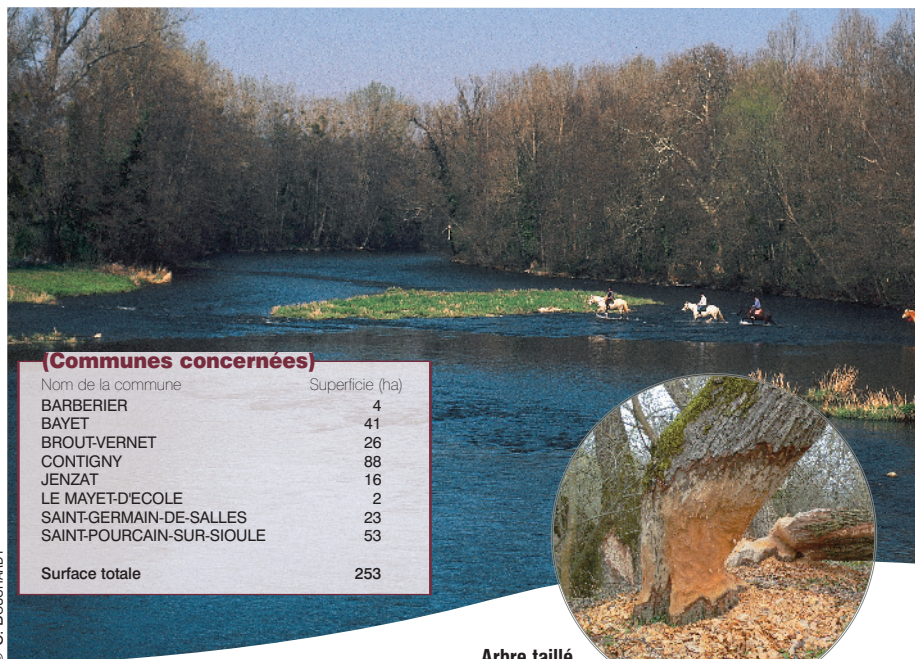


La basse Sioule.

© H. MONESTIER

HABITATS ET ESPÈCES

- Habitats naturels d'intérêt communautaire
 - Forêts alluviales résiduelles Prioritaire 91EO
 - Eaux Stagnantes, Oligotrophes à Mésotrophes 3130
 - Lacs Eutrophes Naturels 3150
 - Rivières avec berges vaseuses 3270
 - Mégaphorbiaies eutrophes 6430
 - Pelouses pionnières sur dômes rocheux 8230
 - Chênaie pédonculée ou chênaie-charmaie 9160
- Espèces animales d'intérêt communautaire
 - Loutre
 - Castor
 - Saumon atlantique
 - Lamproie marine (poisson)
 - Chabot (poisson)
 - Bouvière (poisson)
 - Triton crêté (batracien)
 - Sonneur à ventre jaune (batracien)
 - Lucane cerf-volant (coléoptère)
 - Mulette épaisse (moule)



(Communes concernées)

Nom de la commune	Superficie (ha)
BARBERIER	4
BAYET	41
BROUT-VERNET	26
CONTIGNY	88
JENZAT	16
LE MAYET-DECOLE	2
SAINT-GERMAIN-DE-SALLES	23
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	53
Surface totale	253

Arbre taillé par un castor.

La Sioule à Jenzat.

OBJECTIFS ET STRATÉGIES

Le site étant essentiellement linéaire, l'objectif principal est de préserver la ressource en eau tant en quantité qu'en qualité. Les prélèvements directs par l'irrigation doivent être limités au maximum. Les forêts des rives et les bras morts ne doivent pas faire l'objet de dégradation et d'aménagement autre que pour leur réhabilitation.

Coteaux de Château-Jaloux

 N° SITE : FR8301018

Présentation du site

Le site qui s'étend provisoirement sur environ 6,2 ha de coteaux calcaires est un des plus riches en orchidées de tout le département de l'Allier.

Il est composé de pelouses sèches parsemées de genévriers communs et de chênes pubescents. Il souffre de déprise agricole entraînant la fermeture du milieu.

HABITATS ET ESPÈCES

- Habitats naturels d'intérêt communautaire
 - Pelouses sèches semi-naturelles, site à orchidées remarquables Prioritaire 6210
 - Formations à genévriers sur landes ou pelouses calcaires 5130

OBJECTIFS ET STRATÉGIES

L'abandon des pratiques agricoles traditionnelles entraîne un retour au boisement qui fait disparaître le milieu et les espèces rares qu'il abrite (20 espèces d'orchidées).

L'objectif serait de maintenir les pelouses en état et de restaurer les secteurs embroussaillés en éliminant la végétation envahissante. Le site peut être géré et mis en valeur par fauche ou pâturage.

(Commune concernée)

Nom de la commune	Superficie (ha)
EBREUIL	6
ST-QUINTIN-SUR-SIOULE	0,2
Surface totale	6,2 ha

Monts de la Madeleine



N° SITE : FR8301019

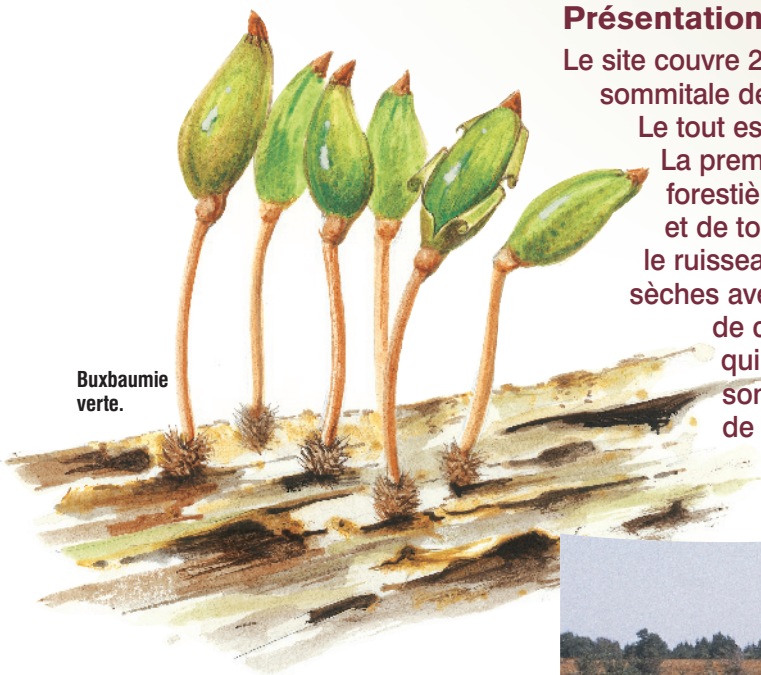
Présentation du site

Le site couvre 228 ha repartis en deux zones : une dans la partie sommitale des monts et l'autre sur un plateau plus au nord.

Le tout est compris entre 900 m et 1165 m d'altitude.

La première zone, la plus importante, est essentiellement forestière et recouvre un ensemble de vieilles hêtraies et de tourbières dans la forêt domaniale de l'Assise, où coule le ruisseau du Sapey. La seconde zone est un plateau de landes sèches avec également des tourbières, le tout en bon état de conservation. Les principales activités, qui ne concernent que la première zone, sont l'exploitation forestière et la pratique de la randonnée et du ski.

Buxbaumie verte.



HABITATS ET ESPÈCES

• Habitats naturels d'intérêt communautaire

- Tourbières hautes actives Prioritaire 7110
- Hêtraies acidiphiles atlantiques à Houx 9120
- Mégaphorbiaies eutrophes 6430
- Landes sèches européennes 4030
- Prairies à Molinie 6410
- Tourbières hautes dégradées et tremblants 7120
- Tourbières de transition et tremblants 7140
- Forêts acidiphiles à Picea 9410

• Espèces animales d'intérêt communautaire

- Agrion de Mercure (libellule)
- Damier de la Succise (papillon)
- Cuivré de la bistorte (papillon)

• Espèces végétales d'intérêt communautaire

- Buxbaumie verte (mousse)
- Dicrane vert (mousse)



Tourbière dans une clairière.

OBJECTIFS ET STRATÉGIES

• Une sylviculture adaptée

La forêt de hêtres étant ancienne, il faut prévoir sa régénération par semis naturels, ce qui suppose de limiter la pénétration et le piétinement dans les parcelles.

Les activités de randonnée et de ski doivent utiliser les pistes prévues à cet effet et les routes forestières.

L'exploitation forestière près du ruisseau du Sapey doit se faire d'une façon plus délicate.

• De l'eau pour les tourbières

D'une manière générale, l'élément essentiel pour toutes les tourbières et fonds tourbeux est le maintien de leur régime en eau. Hormis la ceinture de bouleaux qu'il convient de laisser se développer, il faut éliminer certains boisements, notamment d'épicéas, en utilisant des techniques qui préservent le milieu et en évitant le passage d'engins.



© G. AUDIER



Vieille forêt de montagne.

© ONE

(Communes concernées)

Nom de la commune	Superficie (ha)
LAPRUGNE	185
ST-NICOLAS-DES-BIEFS	43
Surface totale	228

Vallée alluviale de la Loire



N° SITE : FR8301020

Présentation du site

Le site couvre 2895 ha et s'étale dans la vallée de la Loire entre Digoïn et Gannay-sur-Loire. Le zonage englobe le lit moyen qui abrite un très bel ensemble de chevelu avec des chenaux et des îles. La dynamique fluviale encore active dans ce secteur entraîne la formation et le renouvellement perpétuel de vasières, de plages de sable, de grèves, de zones herbeuses et buissonnantes, de bras morts et de forêts des rives.

La juxtaposition de tous ces milieux s'accompagne d'une grande richesse faunistique et floristique.



Bras mort en bord de Loire.

© CEPA M. BOURON

HABITATS ET ESPÈCES

• Habitats naturels d'intérêt communautaire

- Forêts alluviales résiduelles Prioritaire 91EO
- Dunes continentales à pelouses à *Corynephorus* 2330
- Lacs Eutrophes Naturels 3150
- Eaux courantes et végétation aquatique associée 3260
- Rivières avec berges vaseuses 3270
- Pelouses sèches semi-naturelles 6210
- Mégaphorbiaies eutrophes 6430
- Prairies maigres de fauche 6510
- Chênaie pédonculée ou chênaie-charmaie 9160
- Forêt mixte bordant les grands fleuves 91FO

• Espèces animales d'intérêt communautaire

- Grande alose (poisson)
- Saumon atlantique

© G. COCHET



La Loire près de Gannay-sur-Loire.



© C. BOUCHARDY

Pelouse à *Corynephorus*.

(Communes concernées)

Nom de la commune	Superficie (ha)
AVRILLY	18
BEAULON	263
CHASSENARD	489
COULANGES	116
DIOU	193
DOMPIERRE-SUR-BESBRE	73
GANNAY-SUR-LOIRE	397
GARNAT-SUR-ENGIEVRE	166
LUNEAU	87
MOLINET	307
PIERREFITTE-SUR-LOIRE	207
SAINT-MARTIN-DES-LAIS	575
Surface totale	2895



Grande alose.

OBJECTIFS ET STRATÉGIES

Le principal objectif est le maintien de la dynamique fluviale garante de la richesse des milieux. La poursuite des activités agricoles traditionnelles peu intensives est une garantie pour le maintien des pelouses et des prairies sur sable. Les forêts alluviales bien adaptées aux conditions du milieu doivent être privilégiées par rapport aux plantations artificielles de peupliers. Le maximum doit être fait pour l'amélioration de la qualité de l'eau altérée par les rejets d'eaux usées et les pollutions d'origine agricole.

Certaines grèves sensibles pour la flore et la faune qu'elles abritent subissent un dérangement important par les activités de loisirs multiples. Une sensibilisation de ce public est indispensable.

Vallée de la Loire

(Lit majeur d'Iguerande à Decize)

N° SITE : ZPS FR2612002

Intérêt de la zone et préconisations

Cette large vallée alluviale, qui correspond au lit majeur entre Iguerande et Decize, est une zone humide d'importance régionale. En migration et en hivernage, le site revêt une certaine importance comme halte migratoire pour anatidés et limicoles. Les échanges sont nombreux entre cette ZPS et la Sologne bourbonnaise ZPS FR831 2007, leur unité fonctionnelle pouvant difficilement être dissociée, surtout en hiver. De très fortes menaces pèsent sur cette ZPS du fait principalement des endiguements et exploitations de granulats, qui ont entraîné une banalisation de l'avifaune, avec disparition ou régression des habitats les plus remarquables. La restauration d'un espace de liberté et le maintien de la dynamique sont les facteurs les plus importants qui permettent l'expression de la diversité des milieux. Un effort particulier doit être fait pour éviter le dérangement des oiseaux qui nichent au sol : sternes et œdicnèmes.



œdicnème criard.

(Communes concernées)

Nom de la commune

ALLIER	SAÔNE-ET-LOIRE
AVRILLY	ARTAX
BEAULON	BAUGY
CHASSENARD	BOURBON-LANCY
COULANGES	BOURG-LE-COMTE
DIOU	CHAMBILLY
DOMPIERRE-SUR-BESBRE	CRONAT
GANNAY-SUR-LOIRE	DIGOIN
GARNAT-SUR-ENGIEVRE	GILLY-SUR-LOIRE
LUNEAU	L'HOPITAL-LE-MERCIER
MOLINET	IGUERANDE
PIERREFITTE-SUR-LOIRE	LESME
SAINT-MARTIN-DESLAIS	MARCIGNY
Nièvre	MELAY
CHARRIN	LA MOTTE-SAINT-JEAN
COSSAYE	PERRIGNY-SUR-LOIRE
DECIZE	SAINT-AGNAN
DEVAY	SAINT-AUBIN-SUR-LOIRE
LAVENAY-SUR-LOIRE	SAINT-MARTIN-DU-LAC
MONTAMBERT	SAINTYAN
SAINTHILAIRE-FONTAINE	VARENNE-SAINT-GERMAIN
	VINDECY
	VITRY-SUR-LOIRE

Superficie totale en Auvergne 7700 ha

LES MILIEUX

• Habitats forestiers

- Forêts feuillues, forêt alluviale, peupleraies

• Habitats ouverts

- Landes, prairies, haies, bosquets et bocage, cultures

• Milieu aquatique

- Eau courante, bras morts (eau dormante), prairies humides

Sterne pierregarin.



© G. COCHET

LISTES DES ESPÈCES

Annexe I de la directive

oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L414-I-II (1^{er} alinéa du code de l'environnement):

Aigle botté
Aigrette garzette
Alouette lulu
Avocette élégante
Balbusard pêcheur
Bihoreau gris
Bondrée apivore
Bruant ortolan
Busard cendré
Busard des roseaux
Busard Saint-Martin
Chevalier sylvain
Cigogne blanche
Cigogne noire
Circaète Jean-le-Blanc
Combattant varié
Cygne chanteur
Cygne de Bewick
Echasse blanche
Engoulevent d'Europe
Faucon émerillon
Faucon pèlerin
Fuligule nyroca
Gorgebleue à miroir
Grande Aigrette
Gravelot à collier interrompu
Grue cendrée
Guifette moustac
Guifette noire
Héron pourpré
Hibou des marais
Martin-pêcheur d'Europe
Milan noir
Milan royal
œdicnème criard
Pic noir
Pie-grièche écorcheur
Pipit rousseline
Pluvier doré
Sterne naine
Sterne pierregarin



Confluence de la Besbre et de la Loire.

Forêt de Tronçais



N° SITE : FR8301021



Houx.

Présentation du site

Le site est entièrement compris dans la célèbre forêt de Tronçais (12000 ha) où il s'étend sur 1151 ha repartis en sept entités. Les habitats forestiers sont majoritairement des hêtraies et chênaies qui représentent plus de 70 % du site, soit 845 ha. La dimension aquatique du site est très importante puisqu'il comprend cinq étangs d'une superficie totale d'environ 135 ha et plusieurs ruisseaux bordés d'une forêt alluviale à aulnaies.

Le site abrite également plusieurs dizaines de gîtes à chauve-souris, constitués de ponts et d'aqueducs, ainsi que de trois anciens puits miniers et quelques bâtiments.

Les principales activités sont la sylviculture et la fréquentation touristique en forêt et près des étangs. Le site renferme en effet les zones les plus visitées : les trois étangs domaniaux (Pivot, St-Bonnet, Tronçais) et la futaie Colbert.

HABITATS ET ESPÈCES

• Habitats naturels d'intérêt communautaire :

- Forêts alluviales résiduelles Prioritaire 91EO
- Eaux oligotrophes des plaines sablonneuses 3110
- Eaux Stagnantes, Oligotrophes à Mésotrophes 3130
- Lacs Eutrophes Naturels 3150
- Prairies à Molinie 6410
- Mégaphorbiaies eutrophes 6430
- Prairies maigres de fauche 6510
- Dépressions sur substrats tourbeux 7150
- Hêtraies acidiphiles atlantiques à Houx 9120
- Hêtraie à Aspérule 9130
- Chênaie pédonculée ou chênaie-charmaie 9160
- Chênaie charmaie acidiphile 9190

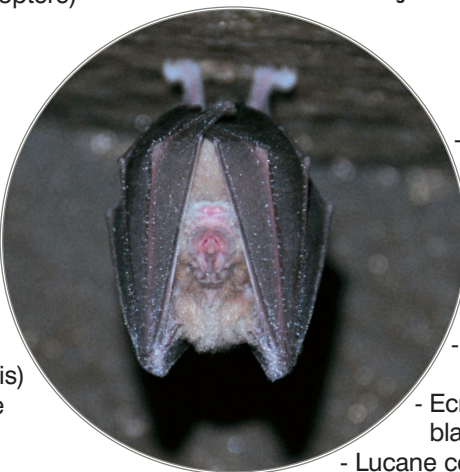


Tronçais en automne.

© ONF HÊTRAIE

• Espèces animales d'intérêt communautaire :

- Pique prune (coléoptère) Prioritaire
- Barbastelle (chauve-souris)
- Grand Murin (chauve-souris)
- Murin de Bechstein (chauve-souris)
- Murin à oreilles échancrés (chauve-souris)
- Rhinolophe euryhale (chauve-souris)
- Grand Rhinolophe (chauve-souris)
- Petit Rhinolophe (chauve-souris)
- Minioptère de Schreibers (chauve-souris)
- Chauve-souris grand rhinolophe
- Lamproie de Planer (poisson)
- Chabot (poisson)
- Sonneur à ventre jaune (batracien)
- Triton crêté (batracien)
- Cistude d'Europe (tortue)
- Ecrevisse à pattes blanches
- Lucane cerf-volant (coléoptère)
- Taupin violacé (coléoptère)
- Grand capricorne (coléoptère)



© C. LEVANCHAND



© C. BOUCHARDY

• Espèces végétales d'intérêt communautaire :

- Dicrane vert (mousse)
- Flûteau nageant (plante)



Un des nombreux étangs de Tronçais.

(Communes concernées)

Nom de la commune	Superficie (ha)
BRAIZE	2
CERILLY	7
COULEUVRE	40
ISLE-ET-BARDAIS	423
LE BRETHON	520
SAINT-BONNET-TRONCAIS	141
VALIGNY	8
VITRAY	10
LOUROUX -HODEMENT	
Surface totale	1151 ha



Lucane cerf-volant.

OBJECTIFS ET STRATÉGIES**• Une diversité biologique accrue**

La forêt de Tronçais possède déjà de solides atouts au regard des critères de Natura 2000 (gestion des cycles longs, essences autochtones, régénération naturelle). Mais on note tout de même une faible diversité arborescente et un aspect géométrique marqué (chemins, parcelles).

Pour améliorer la diversité biologique, il est prévu de préserver le sous-étage arbustif de houx et de néfliers et de planter des fruitiers forestiers (pommier, poirier, alisier, sorbier). Pour améliorer la microfaune et la faune, il est souhaitable de maintenir des arbres mûrs et de

conserver en place des bois morts et des arbres à cavités.

Enfin, il faut préserver et sécuriser l'accès des gîtes à chauves-souris, pour permettre à la fois leur conservation et leur suivi scientifique

• Des étangs très attractifs

Les étangs ont été réalisés il y a plus de 150 ans pour l'alimentation en eau des forges et des canaux. Pour pérenniser et améliorer leur intérêt biologique et paysager, il faut effectuer des vidanges périodiques, et remettre en état les étangs non vidangés, afin d'éviter l'envahissement par l'excès de vase et de sable.

Il convient de limiter l'accès à certaines portions des bords d'étangs car la fréquentation des berges pour la détente, la pêche et la baignade provoque une circulation anarchique des véhicules et un piétinement des zones littorales à flûteau nageant.

Pour préserver l'alimentation en eau et la qualité, il est envisagé de couper les pins sylvestres qui pompent les zones tourbeuses, d'avoir une action d'information par rapport aux cultures environnantes et de colmater les drains proches des ruisseaux.

L'entretien des aqueducs permettra le maintien des gîtes remarquables pour les chauves-souris.

Forêt des Colettes



N° SITE : FR8301025

Présentation du site

Le site se trouve dans la forêt domaniale des Colettes où il couvre 796 ha au milieu d'un vaste espace boisé de plus de 3000 ha. Il est divisé en deux parcelles : un massif forestier d'un seul tenant dominé par la hêtraie à houx et une parcelle dans laquelle se trouve une ancienne carrière de kaolin (13 ha).

L'altitude est comprise entre 500 m et 700 m et le terrain est relativement accidenté avec de nombreux ravins.

HABITATS ET ESPÈCES

• Habitats naturels d'intérêt communautaire

- Forêts alluviales résiduelles Prioritaire 91EO
- Eaux oligotrophes des plaines sablonneuses 3110
- Landes sèches européennes 4030
- Hêtraies acidiphiles atlantiques à Houx 9120
- Hêtraie à Asperule 9130

• Espèces animales d'intérêt communautaire

- Rosalie des Alpes (coléoptère) Prioritaire
- Lucane cerf-volant (coléoptère)
- Triton crêté (batracien)
- Sonneur à ventre jaune (batracien)

• Espèces végétales d'intérêt communautaire

- Dicrane vert (mousse)

OBJECTIFS ET STRATÉGIES

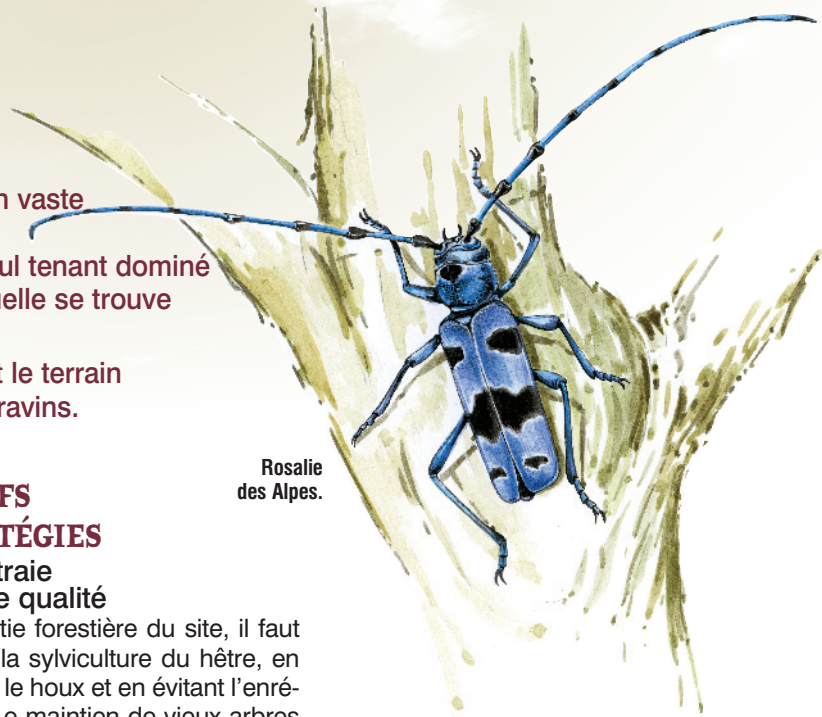
• Une hêtraie de grande qualité

Pour la partie forestière du site, il faut poursuivre la sylviculture du hêtre, en maintenant le houx et en évitant l'enrésinement. Le maintien de vieux arbres pour les insectes peut se faire en gardant des îlots de vieillissement notamment dans les chaos rocheux. Les fonds de vallées et les forêts alluviales doivent être préservés des passages des engins.

• Maîtriser la fréquentation des carrières

La parcelle des anciennes carrières de kaolin souffre d'un embroussaillage, d'un comblement des pièces d'eau et d'une fréquentation humaine mal contrôlée. Pour maintenir ce milieu intéressant, il faudra défricher les

Rosalie des Alpes.



arbres qui poussent sur les landes sèches, empêcher le piétinement des mares et l'introduction de poissons, nettoyer le site où des particuliers laissent leurs ordures et interdire efficacement l'accès aux engins motorisés.

(Communes concernées)

Nom de la commune	Superficie (ha)
BELLENAVES	30
COUTANSOUZE	707
ECHASSIERES	48
LALIZOLLE	12
Surface totale	796



L'ancienne carrière de kaolin.

Forêts des Prieurés

 N° SITE : FR8302022

Présentation du site

Le site est constitué par trois noyaux disjoints (Bagnolet, Messarges et Moladier), composant une partie de la forêt domaniale des Prieurés. Il couvre 2827 ha, et est donc l'un des sites les plus étendus du département. Ces massifs de forêts anciennes, gérées sur un très long terme, abritent de nombreuses espèces d'intérêt communautaire, dont une population importante de Dicrane vert. Deux ensembles agricoles et bocagers riches en espèces, présentant des mares et de vieux arbres mais également des linéaires des haies et de ruisseaux, indispensables aux échanges entre populations, ont été adjoints à ces noyaux.

HABITATS ET ESPÈCES

• Habitats naturels d'intérêt communautaire

- Forêts alluviales résiduelles Prioritaire 91EO
- Eaux Stagnantes, Oligotrophes à Mésotrophes 3130
- Landes sèches européennes 4030
- Pelouses sèches semi-naturelles 6210
- Mégaphorbiaies eutrophes 6430
- Prairies maigres de fauche 6510
- Hêtraies acidiphiles atlantiques à Houx 9120
- Hêtraie à Aspérule 9130
- Chênaie pédonculée ou chênaie-charmaie 9160
- Forêt mixte bordant les grands fleuves 91FO



Cistude d'Europe

• Espèces animales d'intérêt communautaire

- Loutre
- Petit Rhinolophe (chauve-souris)
- Murin de Bechstein (chauve-souris)
- Barbastelle (chauve-souris)
- Chabot (poisson)
- Triton crêté (batracien)
- Sonneur à ventre jaune (batracien)
- Cistude d'Europe (tortue)
- Gomphe serpent (libellule)
- Agrion de Mercure (libellule)
- Lucane cerf-volant (coléoptère)
- Grand capricorne (coléoptère)

• Espèces végétales d'intérêt communautaire

- Dicrane vert (mousse)

forêt de chênes de Messarges



© C. BOUCHARDY

© ONF

(Communes concernées)

Nom de la commune	Superficie (ha)
AUBIGNY	20
AUTRY-ISSARDS	2
BAGNEUX	826
BESSON	723
BRESSOLLES	326
MEILLERS	805
MONTHILLY	124

Surface totale 2827 ha

forêt de Moladier

OBJECTIFS ET STRATÉGIES

• Conserver la biodiversité forestière

Il faut poursuivre la gestion en futaie régulière avec régénération naturelle et mise en place d'îlots de vieillissement, afin d'assurer sur le long terme la conservation de la forêt et de sa diversité biologique globale, notamment concernant les populations de Dicrane vert. L'accent devra également être mis sur le maintien des connexions entre la forêt et le bocage, la conservation des vieux arbres, des haies et des mares bocagères, et sur le maintien de la qualité des eaux des ruisseaux, afin d'assurer la continuité des corridors écologiques.

• Limiter la progression des labours

Le contexte agricole local, dans lequel on observe une forte progression des surfaces labourées destinées à la céréaliculture (notamment au maïs), au détriment des surfaces toujours en herbe, risque d'entraîner la régression du bocage et donc de la biodiversité globale du site. Il convient ici de maintenir l'élevage bovin et ovin dans un contexte très bocager.